# La ministre Wargon plaide pour une augmentation du logement social et va durcir les sanctions pour les villes qui ne respectent pas les quotas

09/12/2020 à 14h01



La ministre déléguée au Logement, Emmanuelle Wargon, s'est prononcée ce lundi 7 décembre en faveur d'un durcissement des sanctions pour les communes ne respectant pas les règles concernant le logement social, en substituant notamment le préfet au maire dans l'attribution des permis de construire.

> *Logement social : l'Etat se substituera aux maires en cas de manquement, selon @EmmWargon invitée de #RTLMatin avec @VenturaAlba pic.twitter.com/KECV44mEoX*
>
> *— RTL France (@RTLFrance) December 7, 2020*

Interrogée par RTL sur les moyens de "casser les ghettos", après une tribune sur la mixité sociale parue ce week-end dans le Journal du dimanche, Emmanuelle Wargon a plaidé pour une augmentation du logement social, jugeant qu'avec 100.000

nouveaux logements par an, “on n’en construit pas assez”.

Concernant les maires qui préfèrent payer des amendes que construire des logements sociaux, la ministre a appelé à augmenter celles-ci et, en dernier recours, à reprendre la main. “Le maire ne veut pas construire de logements sociaux, c’est le préfet qui signera les permis de construire”, a-t-elle indiqué, en précisant que cela devrait concerner entre une quinzaine et une vingtaine de villes cette année, dont Saint-Maur-des-Fossés, dans le Val-de-Marne.

Les amendes vont être aussi renforcées et certaines communes jusqu’ici épargnées vont devoir mettre la main à la poche.

www.huffingtonpost.fr